



Le RaDicAtrAiL

Association loi 1901
Club FSGT
42 rue du Puits Fortin
76330 PETIVILLE

REGLEMENT DU RADICATRAIL 2016

Article 1 : Organisation

L'édition 2016 du Radicatrail est organisée les samedi 23 et dimanche 24 Avril 2016.

Article 2 : Respect de l'environnement

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement
- Circulation en dehors du sentier balisé
- Dégradation volontaire de la flore

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées etc.), ainsi que les contraintes pouvant être liées aux passages en privé ou à la sécurité.

Article 3 : Epreuves sportives et randonnée

1) Trail découverte d'environ 14km en une seule boucle. Départ 15h30 le samedi à Lillebonne, au Parc des Aulnes ; arrivée au même endroit.

2) trail découverte en nocturne d'environ 16km en une seule boucle. Départ à partir de 21h30 le samedi à Lillebonne, au Parc des Aulnes ; arrivée au même endroit.

3) Trail court d'environ 33km en une seule boucle. Départ 9h30 le dimanche parking école de Tancarville le Bas. Arrivée à Lillebonne, au Parc des Aulnes.

4) Trail long d'environ 59km en une seule boucle. Départ 8h30 le dimanche parking école de Tancarville le Bas. Arrivée à Lillebonne, au Parc des Aulnes. **Une barrière horaire calculée sur 6,8km/h environ est mise en place sur le 59km et fixée à 13h35 (5h05 de course) au km 35 environ (ravitaillement 3). Tout coureur qui n'aura pas atteint ce pointage à cette heure sera mis hors course. Le temps maximum pour être classé est fixé à 9h00.** Des pointages de passage sont susceptibles d'être mis en place sur le parcours et une absence de passage est éliminatoire au classement. . **L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire.**

5) Ultra trail d'environ 113km en une seule boucle. Départ à 06h00 le samedi à Lillebonne, au parc des Aulnes. Arrivée au même endroit. **4 barrières horaires sont mises en place sur le 113km et fixées à 6h00 de course au km 40 (moyenne 6,6km/h environ), 9h00 de course au km 58 (moyenne 6,4km/h environ), 13h00 de course au km 80 (moyenne 6,1km/h environ) et 19h00 de course au km 100. Tout coureur qui n'aura pas atteint ces pointages à ces horaires sera mis hors course. Le temps maximum pour être classé est fixé à 21h00.** Des pointages de passage sont susceptibles d'être mis en place sur le parcours et une absence de passage est éliminatoire au classement. **L'assistance extérieure est interdite et éliminatoire sauf à l'espace réservé au bivouac du km 58.**

6) Formule P'TIT DEFI comprenant le 16km nocturne + le 32km le lendemain. Les inscriptions pour la formule p'tit défi doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur les bulletins ; les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées.

7) Formule GRAND DEFI comprenant le trail du samedi après midi de 14km + 16km nocturne + 57km le lendemain. Les inscriptions pour la formule grand défi doivent se faire dans la rubrique prévue à cet effet sur les bulletins ; les coureurs sont également automatiquement classés dans chacune des courses concernées.

8) Marche nordique classée et randonnée loisir sans classement d'environ 14km en une seule boucle. Départ 15h35 le samedi à Lillebonne, au Parc des Aulnes. Les arrivants n'ayant pas franchi l'arrivée à 19h35 ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation. Age minimum de participation payante 14 ans pour la randonnée loisir; en dessous les enfants peuvent participer gratuitement sous la responsabilité d'accompagnateurs adultes, mais ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'organisation, ni susceptibles de bénéficier de récompenses. Les marcheurs nordiques avec bâtons s'engagent à ne pas gêner ni mettre en danger les autres participants.

9) Mini trail pour les enfants : 2 courses d'initiation gratuites sans classement à partir de 14h00 dans le parc des Aulnes ; ouvert aux enfants nés de 2013 à 2010 et 2009 à 2006 ; suivant le nombre de participants, départs encadrés en plusieurs vagues. Inscriptions sur place uniquement.

Article 4 : Participation

Il s'agit d'une épreuve sportive "type trail" ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, toutes catégories à partir des juniors pour les 14km et les 16km et des espoirs pour les distances supérieures, sans aucune dérogation possible.

Article 5 : Parcours

Le circuit tout terrain emprunte sentiers et bois dans sa grande majorité, avec quelques passages sur routes ouvertes à la circulation ; les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation et les consignes données par les signaleurs aux intersections dangereuses. L'organisation dégage toute responsabilité et chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de non respect.

Article 6 : Signalisation

De la rubalise flottante et des fléchages à hauteur d'yeux indiquent la direction ; un fléchage au sol complémentaire et des panneaux pourront être ajoutés à certains endroits.

Article 7 : Ravitaillements et assistance

1 ravitaillement situé au km 7 environ sur le trail et la randonnée 14km ; pas de ravitaillement sur la randonnée raccourcie

1 ravitaillement situé au km 7,5 environ sur le 16km nocturne

2 ravitaillements situés environ aux km 13 et 23 pour le 33km

4 ravitaillements pour le 59km situés environ aux km 14, 23,5, 35 et 48

5 Ravitaillements pour l'ultra trail de 113km situés environ aux km 19, 40, 58, 80 et 100. Le bivouac de mi course au km 58 est prévu pour le changement d'équipement (seul endroit accessible à l'assistance des accompagnateurs sous peine d'élimination)

Ravitaillements liquides et solides, sucrés et salés.

Ravitaillement complet à l'arrivée.

Un ravitaillement pourra également être mis en place sur la randonnée, selon le parcours et sans obligation de l'organisation.

Un repas payant d'après course est organisé sur réservation le samedi soir uniquement pour coureurs et accompagnateurs (voir le bulletin d'inscription) ; l'organisateur se réserve un droit d'annulation de ce repas en cas de nombre restreint de réservations.

Article 8 : Inscriptions

Inscriptions par courrier ou en ligne avec paiement sécurisé.

Les bulletins d'inscription doivent être expédiés à l' Association Le Radicatrail, 42 rue du Puits Fortin, 76330 Petiville, accompagnés du règlement (chèque libellé à l'ordre de "Le Radicatrail") et de la copie de la licence ou du certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an date de course.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de l'ensemble de ces pièces.

Les inscriptions seront closes le jeudi 21 Avril 2016.

Inscription possible sur place le jour de l'épreuve jusqu'à ½ heure des départs pour les cinq trails et la randonnée, avec supplément (voir le bulletin d'inscription).

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone

TOUT ENGAGEMENT EST PERSONNEL, FERME ET DEFINITIF. Les participants ne peuvent prétendre à remboursement des droits d'inscription pour quelque cause que ce soit, ceux-ci restent acquis à l'organisation même en cas de non retrait du dossard ou d'annulation de l'épreuve.

Article 9 : Retrait des dossards et matériel obligatoire

La participation aux épreuves de courses à pied et de randonnée nécessite obligatoirement le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles minimum. Chaque concurrent sera équipé d'une puce (sauf randonnée) à fixer obligatoirement à la chaussure pour être classé ; une puce perdue ou non rendue sera facturée 10€.

Les participants du trail nocturne devront être équipés obligatoirement d'une lampe frontale. L'absence de cette lampe dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de blessure ou accident et le coureur ne sera pas classé.

Les participants du 59km devront être équipés obligatoirement de :

- une réserve d'eau de 1 litre minimum
- deux barres énergétiques ou équivalent
- un téléphone portable
- le bracelet sécurité remis avec le dossard

Les participants de l'ultra trail devront être équipés obligatoirement de :

- une réserve d'eau de 1 litre minimum
- deux barres énergétiques ou équivalent
- téléphone portable, numéro correspondant à celui fourni obligatoirement à l'inscription
- le bracelet sécurité remis avec le dossard
- une lampe frontale
- un sifflet
- une couverture de survie

Un coupe vent ou une veste légère est conseillé mais non obligatoire

Le plan complet du parcours est conseillé mais non obligatoire (téléchargeable sur le site)

Il n'y aura pas de contrôle de matériel à la remise des dossards ; contrôles inopinés au départ et sur les parcours, avec mise hors course en cas de non-conformité. L'absence d'un élément obligatoire est éliminatoire et dégage l'organisation de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.

Horaires de retrait des dossards et inscriptions :

Vendredi 22 Avril de 17 à 21h et samedi 23 Avril à partir de 05h00 pour le 113km au parc des Aulnes à Lillebonne

Samedi 23 Avril à partir de 14h30 pour toutes les autres épreuves au village au Parc des Aulnes à Lillebonne.

Dimanche 24 Avril à partir de 6h45 sur le site de départ à Tancarville le Bas pour le 33km et le 59km.

Article 10 : Transport et vestiaire

33km et 59km : Un transfert de cars est mis à la disposition des coureurs à Lillebonne (lieu d'arrivée) pour les emmener au départ à Tancarville ; départ des cars sur le parking du collège Pierre Mendès France, rue Thiers à Lillebonne (à 100 mètres du lieu d'arrivée) entre 6h45 et 8h20. Aucun départ ensuite. L'organisation n'assure pas de retour sur Tancarville après la course.

Un transfert des sacs vestiaires est mis en place; fermeture du camion à Tancarville à 9h15 précises. Récupération des sacs à la salle d'arrivée au Parc des Aulnes en vestiaire gardé ; l'organisation décline toute responsabilité sur le contenu des sacs, ainsi que les vols ou dommages aux biens déposés dans les locaux ou sur le site de la course.

Ultra trail 113km : un transport des sacs pour le bivouac assistance de la mi course est prévu ; les sacs devront être remis le vendredi entre 17h00 et 21h00 uniquement ; pas de remise de sac le samedi matin.

Autres courses : il n'est pas prévu de vestiaire par l'organisation.

Article 11 : Certificats médicaux

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme ou des fédérations agréées suivant le règlement des courses hors stade 2016, devront obligatoirement noter le numéro de licence (saison 2016) sur le bulletin d'inscription. La licence devra être présentée au retrait du dossard ou sa photocopie jointe au bulletin d'inscription.

Les coureurs non-licenciés devront joindre obligatoirement au bulletin d'inscription un certificat médical de " non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence). La randonnée sans classement et les mini trails ne sont pas concernés.

Article 12 : Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) non accrédité ne sera autorisé sur les parcours.

Sur l'ultra trail une assistance personnelle est autorisée, uniquement sur les zones ou endroits désignés par l'organisation ; le non respect de ces zones est éliminatoire et le coureur ne sera pas classé (voir le site de la course).

Article 13 : Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Radicatrail.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique et physiologique immédiate ou future, ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel. Les concurrents s'engagent également à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de leur participation à cette épreuve.

Article 14 : Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, une ambulance en poste à l'arrivée, deux postes de secouristes agréés et des agents de sécurité bénévoles le dimanche. Ce dispositif pourra être moins important suivant la législation en vigueur et le nombre de participants de chaque course. Une équipe de masseurs kinésithérapeutes se tiendra, dans la mesure du possible, à la disposition des participants à l'arrivée de l'épreuve, sans obligation de la part des organisateurs.

Les points de récupération des coureurs ayant abandonné sont situés à chaque ravitaillement ; un coureur en état de marcher doit gagner un point de récupération, signaler son abandon et redonner son dossard pour être rapatrié à l'arrivée.

Les coureurs ont obligation de se conformer aux décisions du médecin ou des services de sécurité et de direction de la course, notamment celle de les arrêter si leur intégrité physique est jugée atteinte.

Article 15 : Dotation

Maillot technique respirant à tous les arrivants des trails et de la marche nordique classée, récompense à tous les arrivants de la randonnée loisirs (voir le site de la course pour les autres récompenses éventuelles 2016).

Médaille et récompense à tous les arrivants des kids trails

Récompenses par catégorie : à la diligence de l'organisation (Voir le site de la course pour les récompenses 2016).

Article 16 : Résultats

Les résultats seront disponibles sur le site de l'épreuve le lendemain de la course.

Article 17 : Utilisation d'image et Législation

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Radicatrail, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Radicatrail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler la course, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 18 : Connaissance du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Article 19 : Aide aux concurrents

Vous devez assistance à toute personne en danger quelque soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Article 20 : Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu à l'initiative de la F.F.A. sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné licencié ou non doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Radicatrail 2016 dernière mise à jour : jml du 18.01.2016